



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 214-5

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption à sa session ordinaire du 8 avril 2024 du **Projet de règlement numéro 214-5, modifiant le règlement de zonage numéro 214, afin de corriger des coquilles, clarifier des dispositions et bonifier les normes applicables aux abris d'auto permanents**, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 23 avril 2024 à 19 h à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1).

QUE l'objet de ce projet de règlement est de corriger des coquilles et bonifier les normes liées aux abris d'auto permanents.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro 214-5 contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales de bureau ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 11 avril 2024

Martine Bélanger
Directrice générale